



Grand bug informatique chez l'ecureuil ! ma mensualité x10 !!!

Par **NELEZ**, le **01/10/2009** à **14:18**

Bonjour,

En rentrant de vacances, j'ai constaté qu'un prêt immobilier est passé de 124,27 € à 1229.85 € sans aucune justification.

Ma banque n'arrive pas à justifier ce changement et me propose tout simplement d'entériner cette affaire et de signer le nouveau tableau d'amortissement !

J'ai refusé cette proposition en exigeant le remboursement du trop prélevé avec retour sur le montant initiale.

La Directrice me propose un « bricolage » financier ! Racheter mon crédit et refaire un autre dossier de crédit avec le trop perçu.

Je trouve cette situation invraisemblable ! le quatrième prélèvement arrive le 05 octobre et ma banque est incapable de modifier le montant de la mensualité ! Tout est géré de Paris ! me répond la Directrice

Est-ce que je peux faire une opposition sur les prochains prélèvements ?

Mes finances ne me permettent pas d'avoir, plus de 4000 € dans la « nature », est-ce que je peux entamer une action judiciaire en référé ?

Merci d'avance